

Compte rendu

PRESENTS : P. GAMEN ; ██████████

EXCUSES : ██████████

PERSONNEL : ██████████

Le Compte-rendu du bureau du 07/12/2011 est approuvé à l'unanimité,

En amont de l'ordre du jour, ██████████ souhaite faire part aux membres du bureau de la nouvelle crise de confiance que la vente de la parcelle ZP 21 à Aiton suscite auprès du collège des associations. Cette parcelle de 10 ha sur le site de la Bialle qui aurait dû être achetée par le CPNS se retrouve aujourd'hui attribuée par le comité technique SAFER à un agriculteur présent sur le secteur alors que la candidature du CPNS présentait toute les garanties pour le monde agricole (candidature conjointe avec une EARL). Cette situation apparaît d'autant plus scandaleuse que le propriétaire souhaitait vendre au CPNS par fidélité à la volonté de son père afin que cette parcelle garde sa vocation de préservation du milieu naturel.

rappelle l'historique de cette vente :

- 2010 : contact entre ██████████ et le propriétaire pour échanger sur les vocations de cette parcelle
- Bureau du 21/02/2011 : suite aux échanges entre le CPNS et le propriétaire, accord pour signature d'une promesse de vente
- 23/03/2011 : réunion en mairie d'Aiton pour échanger sur la position du CPNS et son projet avec le maire et les agriculteurs
- Bureau du 4/04/2011 : décision du bureau du maintien de la candidature et recherche d'un agriculteur intéressé par le cahier des charges proposé par le CPNS
- 14/06/2011 : réunion de terrain avec le maire et les agriculteurs (absents) pour échanger sur le cahier des charges
- Bureau du 11/07/2011 : décision du bureau de renoncer à la vente directe, proposition au propriétaire de vendre à la SAFER, proposition par le CPNS d'un cahier des charges environnemental, CPNS candidatéra auprès de la SAFER avec un agriculteur
- Comité technique SAFER du 9/11/11 : attribution de la parcelle à ██████████ en premier rang sous réserve d'obtenir les autorisations administratives et en second rang au CPNS/EARL Chantemerle.

██████████ qui s'était abstenu lorsque cette question avait été présentée en C.A. s'en remet à la décision du comité technique de la SAFER. Il rappelle que lorsqu'un propriétaire signe un compromis de vente avec la SAFER, il est en quelque sorte destitué de son bien.

██████████ regrette que le cahier des charges préconisé par le CPNS n'ait pas été joint au compromis de vente signé avec la SAFER. Il faut tirer une leçon de cette expérience. Une fois le propriétaire informé des enjeux environnementaux et agricoles sur ce secteur, le CPNS aurait pu lui proposer de signer un bail ce qui aurait évité ce type de conflit tout en mettant en œuvre une action phare du document d'objectifs S12. L'amertume est d'autant plus grande que c'est le CPNS qui a démarché le propriétaire, qu'il a renoncé à son compromis de vente signé afin de « jouer le jeu » de la transparence vis-à-vis des acteurs locaux.

██████████ estime que cet exemple illustre la problématique vécue au sein de Chambéry Métropole sur les tensions liées au foncier, les compétences en matière d'urbanisme incombant aux collectivités. Le travail de formation et de sensibilisation avec les élus des collectivités est primordial. Le CPNS doit apporter son expertise aux élus afin que les enjeux de biodiversité soient bien intégrés et partagés, des outils comme les PAEN devraient également être étudiés.

██████████ souligne l'urgence et la pertinence d'avoir une stratégie commune sur la problématique foncière au niveau départemental. Il faut tirer les enseignements de ce dossier au risque de continuer à dégrader les relations entre les collèges qui composent le Conseil d'Administration.

La rencontre des membres du Bureau devant la 4<sup>ème</sup> commission du Conseil Général devrait se tenir début mars (date à convenir). Il serait peut être opportun d'avancer sur la question de la stratégie foncière en parallèle avec les orientations les élus du Conseil Général.

## 1/ Projet stratégique

- Premières rédactions communes avec les autres Conservatoires

Suite aux réunions entre les quatre Conservatoires, une première trame du Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) a été élaboré. Les contenus rédactionnel définitifs seront communiqués début mars sur la base des orientations ci-dessous

Axe 1 : Préservation et gestion des sites :

- Trouver un équilibre entre le faire et le faire-faire sur toute la chaîne d'action
- Définir la place de l'acquisition foncière et du « réglementaire » dans nos actions
- Faire des sites gérés par les Conservatoires des sites appropriés localement
- Trouver un équilibre entre les coûts de gestion et l'optimum écologique en lien notamment avec les activités agricoles

Axe 2 : Accompagnement territorial

- Stabilisation juridique et financière de cette activité
- Définir la place des conservatoires dans la préservation de la Trame Verte et Bleue
- Avoir des stratégies partagées avec les acteurs locaux de préservation des milieux naturels remarquables

Axe 3 : Transfert de compétences et animation de réseau

- Mutualisation de compétences entre les Conservatoires
- Positionner les Conservatoires et notamment le CREN comme structures fédératrices des autres gestionnaires
- Faire de la formation des acteurs locaux un axe structurant de notre activité

Axe 4 : Observatoires et évaluation

- Concentrer le travail de production de connaissance des Conservatoires sur les zones humides et les pelouses sèches
- Poursuivre l'animation d'Observatoires départementaux , régionaux ou territoriaux
- Mettre l'évaluation de nos actions au centre de notre activité

- Mise en perspective des thèmes à approfondir

Lors du précédent groupe stratégique, il a été convenu que plusieurs sujets seraient approfondis lors des prochaines réunions, les deux premiers thèmes étant :

- Équilibre Axe 1 ("faire") et Axe 2 ("faire-faire")
- Maîtrise foncière et d'usage

Comme convenu en début de réunion, le groupe stratégique du 14 février se penchera sur l'équilibre entre le faire et le faire-faire dans l'activité de gestion de sites à l'horizon 2023. P. GAMEN propose que la question de l'évolution de la maîtrise foncière ou d'usage soit abordée après la rencontre en 4<sup>ème</sup> commission du Conseil Général.

Lors de la réunion du 14/02, les questions suivantes seront donc abordées :

Le Conservatoire gère des milieux naturels remarquables sur lesquels il assure toute la chaîne d'action (plan de gestion, maîtrise foncière ou d'usage, actions de gestion ou de non gestion, suivis) Au cours des 20 dernières années le bilan sur la gestion des sites montre les évolutions suivantes :

- Concentration des sites sur les zones humides (70% des sites, 85% surfaces)
- Systématisation des suivis et allègement des plans de gestion
- Tous les sites ne font pas l'objet d'interventions (50 sur 77)
- Des % très différents de maîtrise foncière par site (1% à 100%) : 50 % en moyenne
- Des sites où l'on ne maîtrise pas toute la chaîne d'action (Maurienne, Malourdie...)
- Sites à gestion conservatoire positionnés dans les procédures contractuelles
- La mise en place de la veille foncière fait apparaître des sites potentiels à long terme

Dans ce contexte quel équilibre entre le faire et le faire-faire à l'horizon 2023 ?

- Doit-on s'orienter vers des sites à pleine gestion conservatoire (toute la chaîne d'action) et des sites à gestion conservatoire « partielle » (uniquement le PDG et les suivis, uniquement le foncier, uniquement la gestion) ?

- Concentration de l'action du CPNS sur les sites « déjà dans les cartons » (près de 100) mais qui renforcera la prégnance des zones humides ?
- Dans le faire-faire, quelle partie de la chaîne d'action privilégie-t-on de déléguer ? Doit-on s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné dans notre positionnement sur le faire-faire ?
- Fixe-t-on un ratio maximal entre le faire et le faire-faire ?

Ces questions seront abordées sur la base d'une note préparatoire qui sera adressée une semaine avant le groupe.

- Calendrier actualisé

- 6 Décembre 2011 : Séminaire avec les autres Conservatoires et les partenaires techniques et financiers sur la demande simultanée d'agrément 2013-2023
- 7 Décembre 2011 : Groupe stratégique : bilan 2006-2012 et premières orientations 2013-2023
- 14 Février 2012 : Groupe stratégique : les types de sites
- 5 Mars 2012 : Groupe stratégique sur l'accompagnement territorial et la maîtrise foncière d'usage + Premières rédactions du PAQ
- 19 Mars 2012 : Conseil d'administration du CPNS, validation des pièces de l'agrément
- Juin 2012 : Groupe stratégique : les actions structurantes 2013-2017
- Juillet 2012 : Groupe stratégique : les partenariats structurants 2013-2017
- Septembre 2012 : Groupe stratégique: les moyens humains et financiers 2013-2017

## **2 / Dossier en cours - arbitrages**

- Rencontre avec la Chambre d'Agriculture

La rencontre entre la Chambre d'Agriculture et le CPNS s'est tenue le 19 janvier dernier à St-Baldoph. L'objectif de la rencontre était de redéfinir le cadre politique du partenariat entre les deux structures et de définir une méthode de travail ainsi qu'un calendrier.

■■■■■ présente le relevé de conclusions à l'issue de la rencontre (cf. annexe).

Le Bureau valide la méthode et la création du groupe de travail qui aura pour mission d'aboutir à une convention rédigée pour la mi mai afin qu'elle soit signée lors de notre Assemblée Générale.

La première réunion se tiendra le 17 février prochain et traitera de la LGV et notamment des zones impactées par le stockage des matériaux. Les ordres du jour des deux autres réunions seront définis par la suite.

Le sujet de la gestion de l'eau pourrait être sorti des thématiques prioritaires ; le CPNS étant déjà impliqué sur le volet zones humides directement en lien avec cette problématique.

L'état d'avancement sur le travail de rédaction et les arbitrages que cela implique seront évoqués lors des réunions de bureau à venir.

- Étude d'opportunité de contrats de corridors sur le territoire d'Arlysière

■■■■■ présente le contexte :

- Suite à la cartographie des corridors biologiques dans le cadre du SCOT d'Arlysière, une réunion a été organisée fin 2011 pour déterminer la faisabilité de mettre en place un ou plusieurs contrats de corridors sur ce territoire. Les communes, le conseil régional, le conseil général étaient présents et un balayage du champ du possible avait été fait.
- Suite à cette réunion, Arlysière a sollicité le CPNS pour qu'il puisse réaliser en 2012 les études d'opportunités correspondantes, cette action n'ayant pas été programmée, le bureau était donc sollicité pour se prononcer sur son accord pour réaliser ce travail
- Suite à un échange entre Arlysière et le Conseil régional, l'assurance d'avoir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat n'ayant pas été donnée, Arlysière a décidé de ne pas s'engager dans la démarche.

La question sera donc resoumise au bureau quand les assurances des moyens de mise en œuvre seront obtenues.

- Mesures compensatoires AREA

█ présente le contexte de cette sollicitation :

- Dans le cadre du projet d'élargissement de l'A43 dans la montée au tunnel de l'Epine, la zone humide de Curtille est remblayée sur une surface de 2000 m<sup>2</sup>
- L'étude d'impact a été confiée au bureau d'étude TERE0 et vise à :
  - La création de mares permanentes permettra la reproduction des amphibiens.
  - L'évacuation des eaux de surface par des noues sinueuses et non par des fossés rectilignes.
  - L'ensemencement des zones décaissées au moyen d'un mélange herbacé adapté aux prairies humides.
  - Une reconnexion des milieux situés de part et d'autre de l'autoroute sera étudiée, notamment au niveau de l'ouvrage de la RD14 (amélioration du franchissement par la faune).
- AREA sollicite le CPNS pour mettre en œuvre les mesures compensatoires sur la base d'une convention à 10 ans et les moyens financiers correspondants

Après discussion le bureau décide de conventionner avec AREA dans les conditions suivantes :

- Porter la convention de gestion à 30 ans
- Intégrer dans la convention d'autres secteurs en propriétés AREA susceptibles de faire l'objet de restauration (notamment des zones humides)
- Intégrer dans la convention les enjeux prioritaires de maintien ou de restauration des corridors biologiques du département

### **3 / Questions foncières**

█ présente les opportunités foncières suivantes.

- Sollicitations des pêcheurs pour assurer la maîtrise foncière liée à des projets de renaturation de cours d'eau
  - Renaturation de la Bialle - projet porté par l'AAPPMA des Pêcheurs Chambériens

#### **Renaturation de la Bialle**

Sollicitation de l'AAPPMA des Pêcheurs Chambériens  
pour assurer la maîtrise foncière



CHATEAUNEUF  
ST-PIERRE-D'ALBIGNY

Acquisitions par le Conservatoire



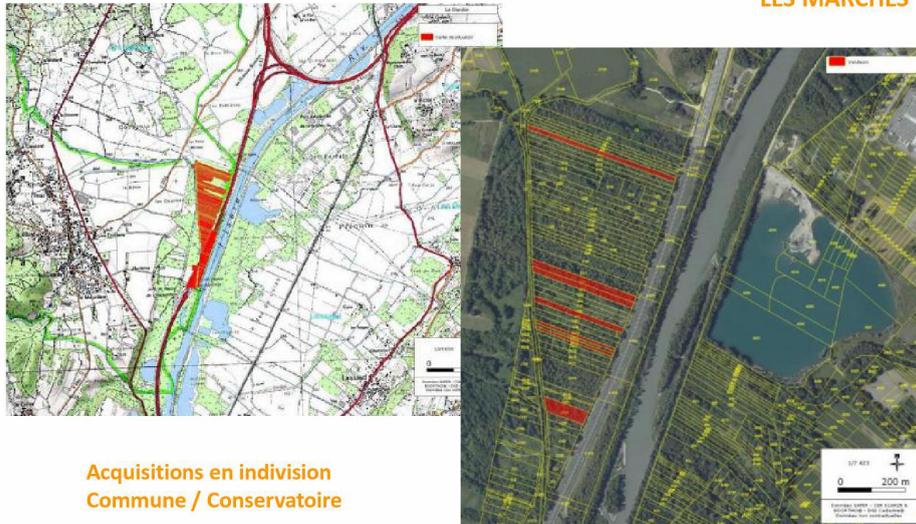
Site de 7 ha intéressant à laisser évoluer sans gestion.  
Accord à l'unanimité pour proposer à 0,40 € le m<sup>2</sup>.  
Ligne de financement AERMC et RRA en substitution du dossier Aiton

- Renaturation du Glandon - projet porté par la Fédération de Pêche de Savoie

## Renaturation du Glandon

### Sollicitation de la Fédération de Pêche de Savoie pour assurer la maîtrise foncière

**LES MARCHES**



**Acquisitions en indivision  
Commune / Conservatoire**

Forêt alluviale dont CPNS est déjà propriétaire de 2 ha  
Préemption environnementale de 2,5 ha par la SAFER  
Accord à l'unanimité pour la demande de préemption environnementale de 1 ha supplémentaire

- Opportunités foncières en cours
  - Marais de Largon et du domaine (Saint Jean de la Porte)



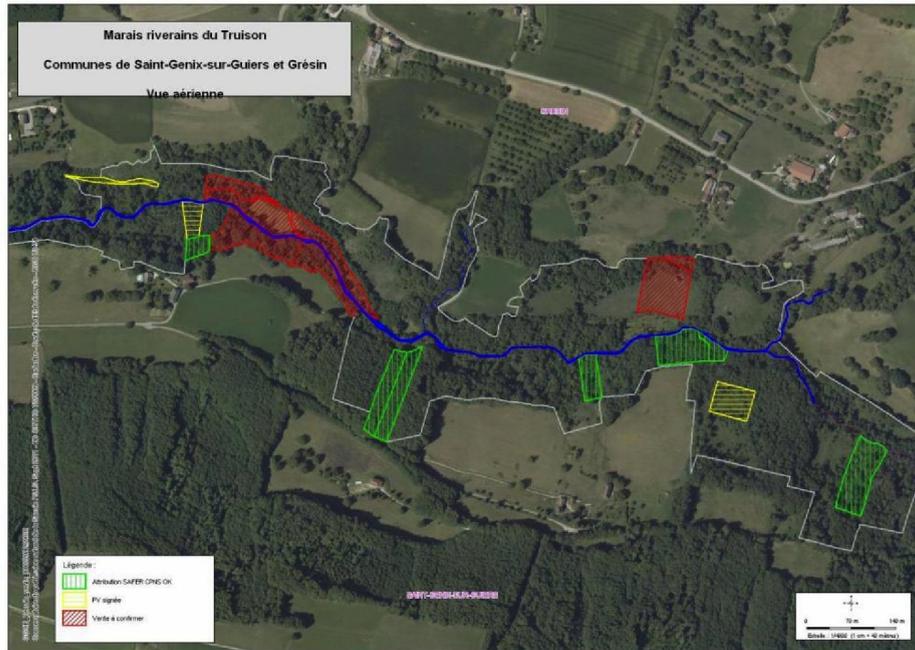
Intérêt pour 2 parcelles :  
YN 26 39 a 29 ca  
YN 27 1 ha 16 a 77 ca  
Prairie à molinie + boisement



**Acquisition par la Commune  
Convention d'usage au Conservatoire**

Acquisition avec préemption environnementale par la commune avec convention d'usage au Conservatoire.  
Proposition adoptée à l'unanimité

- Marais riverains du Truison / commune de St Genix sur Guiers et Grésin :



Dans le cadre du CDDRA, le CPNS a lancé une animation foncière sur le marais du Truison. Le Conservatoire s'est déjà vu attribué par le comité technique SAFER les parcelles en vert, les actes de vente n'étant pas encore signés. Il est sollicité pour les parcelles jaunes et rouges.

Suite à une réunion avec la communauté de commune de Val Guiers qui n'étaient pas intéressée initialement par ces acquisitions, elle propose au CPNS l'opération suivante suite à des besoins en mesures compensatoires.

- La communauté de commune acquiert toutes les parcelles du marais y compris celle ayant déjà fait l'objet d'une notification auprès du CPNS
- La communauté de communes passe une convention de gestion d'une durée de 30 ans sur toutes les parcelles du marais y compris celle faisant déjà l'objet d'une convention à 11 ans

Cette proposition est validée à l'unanimité

### **Questions en cours ; informations diverses ; dates de réunions**

- Muséographie du château Thomas 2 : état d'avancement

██████████ présente l'avancement du contenu de la muséographie réalisée par PIG IMAGE. Les contenus de la muséographie ont été travaillé par un comité de lecture. L'installation de la muséographie est prévue pour fin avril début mai 2012.

- Mesures compensatoires LTF : proposition d'un groupe de travail piloté par la DDT :

Dans le cadre des rencontres entre LTF et le CPNS, LTF a proposé que soit constitué un groupe de travail sur les mesures compensatoires "patrimoine naturel" en lien avec le projet de LGV. Le pilotage de ce groupe serait assuré comme lors des mesures compensatoires des descenderies par la DDT et serait composé des acteurs de la connaissance et de l'expertise des milieux naturels (CBNA, PNV, CPNS) et des acteurs locaux (SPM, Chambre d'Agriculture, ONF).

██████████ fait part de l'accord de principe de la DDT, le bureau valide la participation du CPNS à ce groupe.

██████████ : s'est déroulée en mairie de Yenne. Il regrette de ne pas avoir été associé à la réunion concernant le marais des Lagneux compte tenu de son investissement sur ce dossier depuis de nombreuses années. ██████████ précise que ██████████ a invité le CPNS pour une présentation technique qui a duré 20 minutes et qu'il n'a pas jugé utile de mobiliser un administrateur pour cette réunion.

### Présents

---

CA : [REDACTED]  
CPNS : Philippe GAMEN, [REDACTED]

### Objectifs de la réunion

---

- Redéfinir le cadre politique du partenariat CA-CPNS
- Définir une méthode de travail et un calendrier

### Relevés de conclusions

---

- 1) Raisons de la non reconduction de la convention 2006-2008 :
  - Changements techniques des interlocuteurs coté Chambre d'Agriculture après les 2 premières années
  - Dossiers sur lesquels le manque de concertation amont a entraîné une méfiance réciproque voire une incompréhension :
    - ✓ Golf des Marches et d'Apremont
    - ✓ Veille foncière et préemption environnementale
    - ✓ Cahiers des charges agricoles non partagés
  - Moyens financiers mobilisés par le CPNS sur des "petits espaces"
  - Différence de fonctionnement entre CA et CPNS où l'équipe technique dispose d'une plus grande autonomie de positionnement et de propositions.
- 2) Les principaux changements depuis 2006 :
  - Une tension beaucoup plus importante sur le foncier
  - Des inventaires environnementaux plus précis et des outils plus "contraignants" (Grenelle, mesures compensatoires)
  - Une réforme de la PAC en cours
- 3) Le cadre d'une nouvelle convention partenariale :
  - Un cadre général :
    - la CA et le CPNS mettent en œuvre un partenariat visant à une meilleure collaboration pour limiter l'artificialisation dans le département
    - les 2 structures reconnaissent la nécessité de préserver à la fois le potentiel agricole du département et les milieux naturels remarquables
    - Les 2 structures reconnaissent le potentiel agro-environnemental du département et travailleront à la réussite des pratiques gagnant-gagnants
    - les 2 structures reconnaissent les compétences spécifiques de chacun et les mutualiseront chaque fois que cela sera nécessaire
  - Des thématiques prioritaires :
    - La limitation de l'artificialisation du territoire et les SCOTs
    - Les conséquences du projet de LGV
    - L'intégration dans le département du Grenelle (zones humides et corridors notamment) et de la nouvelle PAC
    - La gestion de l'eau
- 4) La méthode de travail :
  - Objectifs de la signature de la convention pour la mi mai à l'Assemblée générale du CPNS
  - Constitution d'un groupe de travail pour la rédaction de la convention

✓ Philippe GAMEN, [REDACTED]

- 1<sup>er</sup> réunion sur le thème de la LGV et du foncier le 17 février 2012 à 14h à la Chambre d'Agriculture
- 2 autres réunions prévues (mars, avril) avant la signature de la convention

## Annexe

---

### Historique :

- Relations CA et CPNS existent depuis le début de la création du CPNS (1991)
- Convention signée en 2006 entre la Chambre d'Agriculture et le CPNS
  - Réseau Natura 2000 : qui fait quoi ?
  - Accompagnement territorial : qui fait quoi ?
- Conseil d'administration du CPNS en décembre 2007 à la CA
- Pas de bilan de la convention en 2008 et pas de renouvellement
- Des crispations sur des dossiers :
  - Zones humides
  - Mesures compensatoires
  - Veille foncière du CPNS
  - Corridors
- Des exemples de partenariats réussis :
  - Pelouses sèches de Maurienne
  - LEADER Belledonne
  - Contrats de corridors Métropole-Savoie
- Des exemples de partenariats moins réussis
  - SCOT AVPS
  - MAET "Zones humides"
  - Acquisition La Bialle

### Les chiffres-clefs

#### Volet gestion de sites :

- 77 sites sur le département, 1500 ha (200 ha en propriété)
- 200 ha restaurés et remis dans la SAU
- Production annuelle de 1 500 balles de blaches
- Quelques agriculteurs exploitent les sites gérés par le CPNS

#### Volet Animation territoriale :

- Opérateur agro-environnemental Natura 2000 (16% du département dont 17 000 ha en SAU) de 6 sites : montage et contractualisation avec 50 agriculteurs pour 640 ha (zones humides, pelouses sèches et prairie)
- Animateur du dispositif zones humides Savoie : 3000 ZH pour 13 000 ha (3% du territoire dont 30% en SAU)
- Maître d'ouvrage de la cartographie des corridors (environ 40 000 ha dont 30% en SAU) et des pelouses sèches (environ 15 000 ha dont 45% en SAU)